

**Mouzieys-Panens**

DÉPARTEMENT du TARN

MAIRIE81170

PROCÈS VERBAL de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2025

Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Date d'envoi de la convocation : 24 janvier 2025

Date d'affichage : 24 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-et-un janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

Présents : Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Laurence CAUSSÉ, Martine BOUYSSIERE

Absents excusés : Michel PRONNIER, Jean Luc VIGUIER, Fabien DELPECH

Secrétaire de séance : Martine BOUYSSIERE

Le quorum est atteint.

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres présents lors de la dernière séance d'en approuver le procès verbal. Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

La séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour :

Délibération : sécurisation du mur "lices des créneaux"

Délibération : rénovation logement n°3

Délibération : utilisation de la salle associative - convention de prêt

Questions diverses

Objet : Sécurisation mur lices des créneaux - DE 2025 001

Le mur des lices des créneaux présente depuis plusieurs années une déformation importante : gonflement vers l'extérieur conséquence de travaux d'aménagement électrique et fortes précipitations brutales des dernières années. Il est demandé dans les devis proposés par les entreprises de faire état opératoire : démolition, récupération des pierres, support du mur à créer et reconstruction, évacuation des eaux pluviales de la partie supérieure des lices.

Monsieur le Maire a réceptionné trois devis et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant et le choix de l'entreprise pour réaliser ces travaux. Il informe le Conseil Municipal que le projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le devis d'un montant de 15 825,00 € HT pour les travaux proposés par l'entreprise Garrigues Aurélien
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
Coût total du projet : 15 825,00 € HT
 - subvention Conseil Départemental 40 % : 6 330,00 €
 - financement de la commune : 9 495,00 € HT
- **DIT** que cette dépense sera prévue au BP 2025 programme n°224
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet : Rénovation du logement n°3 - DE 2025 002

La commune de Mouzieys-Panens souhaite poursuivre sa politique d'entretien du parc locatif en sa possession, les maintenir en état et conformes aux règles en vigueur destinées à la location.

Le logement n°3, situé 1 rue du stade est un ancien gîte rural transformé en location annuelle. Il nécessite des travaux de mise aux normes, de rafraîchissement mais aussi d'économie d'énergie pour le rendre moins énergivore.

La commune a mandaté un bureau d'études pour réaliser un audit afin de déterminer des gammes de programmes de travaux énergétiques permettant ces économies d'énergie de manière à bénéficier d'aides financières. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet est susceptible de bénéficier de la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT.

Monsieur le Maire présente les devis réceptionnés et invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet et à solliciter la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les devis d'un montant global de 20 947,71 € HT pour l'ensemble des travaux
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :
Coût total du projet : 20 947,71 € HT
 - subvention Conseil Départemental 40 % : 8 379,08 €
 - financement de la commune : 12 568,63 € HT
- **DIT** que cette dépense sera prévue au BP 2025 programme n°222
- **SOLLICITE** la subvention du Conseil Départemental dans le cadre du FDT
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à la réalisation de l'opération.

Objet : Conditions d'utilisation de la salle associative - DE 2025 003

Monsieur le Maire rappelle que pour le bon usage des locaux destinés à un usage collectif, il est nécessaire de fixer les conditions dans lesquelles ils peuvent être utilisés.

Il propose que la salle associative puisse être mise à disposition aux associations culturelles et sportives communales et à celles du territoire de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à titre gratuit et propose la signature d'une convention entre la commune et les dites associations. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette mise à disposition et sur le projet de convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les conditions de mise à disposition de la salle associative
- **APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de la salle associative avec les associations concernées.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal envisage d'isoler le devant de la scène de la salle des fêtes.

Il souhaite mettre en place un stage de PSC1.

Le nettoyage des locaux communaux recevant du public sera confié à l'ADMR du Ségala et du Cordais.

Le mur nord du cimetière de Panens sera réparé par l'entreprise Nègre.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance



Martine BOUYSSIERE



Le Maire,

Claude BLANC

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE LA SÉANCE

DE_2025_001	Sécurisation du mur lices des créneaux
DE_2025_002	Rénovation logement n°3
DE_2025_003	Conditions d'utilisation de la salle associative

LISTE DES VOTANTS

MEMBRES PRÉSENTS AYANTS PRIS PART AU VOTE ET PROCURATIONS

Claude BLANC, Bernard DELPECH, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Laurence CAUSSÉ, Martine BOUYSSIERE